



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **9 octobre 2013**

Décision n° **B-2013-4610**

commune (s) :

objet : Travaux en station d'épuration, de relèvement et d'ouvrages hydrauliques en matière d'électromécanique et d'automatisme - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 10 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, M. Bernard R., Mmes Peytavin, Frih, MM. David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Buna, Daclin (pouvoir à M. Brachet), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à Mme Besson), Mme Pédrini (pouvoir à Mme David M.), MM. Passi, Charles, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à M. Barral), Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Laurent (pouvoir à M. Darne J.), MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Arrue, Barge, Claisse, Rivalta, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 9 octobre 2013**Décision n° B-2013-4610**

objet : **Travaux en station d'épuration, de relèvement et d'ouvrages hydrauliques en matière d'électromécanique et d'automatisme - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent marché a pour objet la maintenance des équipements électromécaniques des stations de relèvement et d'assainissement des eaux usées et l'amélioration de leur fonctionnement, en incluant toutes sujétions d'électricité et d'adaptation d'automatismes.

Les travaux font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : rive droite de la Saône,
- lot n° 2 : rive gauche de la Saône.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux travaux en station d'épuration, de relèvement et d'ouvrages hydrauliques en matière d'électromécanique et d'automatisme.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné.

Tous les lots feraient l'objet de marchés à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclus pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Les lots comporteraient un engagement de commande suivant :

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la durée ferme du marché		Engagement maximum de commande pour la durée ferme du marché	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
1	rive droite de la Saône	200 000	239 200	600 000	717 600
2	rive gauche de la Saône	200 000	239 200	600 000	717 600

Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour les périodes de reconduction.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 6 septembre 2013, a classé les offres et choisi pour les différents lots celles des entreprises suivantes :

Lot	Libellé du lot	Nom de l'attributaire
1	rive droite de la Saône	INEO RESEAUX EST ETS VILLEURBANNE
2	rive gauche de la Saône	INEO RESEAUX EST ETS VILLEURBANNE

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande et tous les actes y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : rive droite de la Saône ; entreprise INEO RESEAUX EST ETS VILLEURBANNE pour un montant annuel minimum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC, et maximum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année,

- lot n° 2 : rive gauche de la Saône ; entreprise INEO RESEAUX EST ETS VILLEURBANNE pour un montant annuel minimum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC, et maximum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits à inscrire chaque année au budget annexe de l'assainissement - exercices 2014 à 2018 - comptes 6063 et 6152 - opération n° 2P19O2178 activités épuration en régie.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2013.